



## Direction d'école : avec son Grenelle, le ministre fait la charité et reste sourd aux revendications

Dire que les conditions de travail des directeurs d'école se dégradent d'année en année relève d'un doux euphémisme tant les mesures ministérielles les placent constamment en première ligne au sein d'une Ecole Publique mise à mal et les accablent sans cesse de nouvelles tâches.

Le Grenelle du ministre répond-il aux revendications exprimées par les directeurs, notamment en termes de décharges de service et d'amélioration financière ?

### **Décharges : le SNUDI-FO ne cautionnera pas la répartition des miettes !**

Le ministère avait convoqué un nouveau groupe de travail ce 24 novembre. Il a confirmé que seulement 600 Equivalents Temps Plein (ETP) seraient consacrés à l'amélioration des quotités de décharge. Une goutte d'eau... il en faudrait au moins dix fois plus !

Voici quelques pistes sur lesquelles travaille le ministère :

- La quotité de décharge des chargés d'école pourrait passer de 4 à 6 jours par an : cela représenterait un coût de 50 ETP supplémentaires.
- Celle des directeurs d'écoles de 2 classes pourrait passer de 10 à 12 jours par an (74 ETP).
- Les directeurs d'école de 3 classes pourraient désormais bénéficier très généreusement d'un huitième de décharge par semaine (c'est-à-dire une demi-journée par semaine ou une journée toutes les deux semaines), « effort » qui représenterait 338 ETP.
- Autres pistes discutées : le passage d'un quart à un tiers de décharge pour les écoles de 7 classes (250 ETP), le passage d'un tiers à une demi-décharge pour les écoles élémentaires ou primaires de 9 classes (256 ETP), le passage d'une demi-décharge à trois-quarts de décharge pour les écoles élémentaires ou primaires de 13 classes (180 ETP)

Bref, différents scénarii, différentes hypothèses pour quelques améliorations à la marge dont seront privés la majorité des directeurs, sachant que la sacro-sainte enveloppe de 600 ETP reste inextensible !

Pour le SNUDI-FO, ces 600 ETP ne constituent donc pas un premier pas (d'autant plus que rien ne garantit que l'augmentation des quotités de décharge de direction se poursuive dans les années à venir) mais bien une réponse largement insuffisante par rapport aux revendications des directeurs !

Le SNUDI-FO ne choisira pas d'opposer les personnels les uns aux autres en participant à la répartition des miettes de décharges que le ministre daigne accorder aux directeurs au bord de la rupture. Le SNUDI-FO confirme au contraire sa revendication d'augmentation significative des quotités de décharge pour toutes les écoles avec allègement des tâches.

### **Indemnités : trois scénarii pour répartir l'aumône**

Alors que par leur mobilisation les personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation indiciaire de 183€ pour tous, contraignant le ministère de la Santé à lâcher près de 8 milliards d'€, le ministre Blanquer consacre lui 400 millions d'€ aux plus de 1 million de personnels de l'Education Nationale avec son Grenelle dont ... 21 millions pour les directeurs.

Cette année, chaque directeur percevra une prime de 450€ brut sur sa paye de novembre ou décembre 2020. Les 21 millions seront utilisés pour garantir une prime chaque année aux directeurs.

L'administration a proposé aux organisations syndicales trois scénarii de répartition de cette prime pour les prochaines années, les deux derniers étant ceux qu'elle privilégie :

- 
- Verser 450€ brut par an à tous les directeurs (soit l'équivalent de 37,50€ brut par mois)
  - Verser 404€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes (33,66€ brut par mois), 449€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 4 à 9 classes (37,41€ brut par mois) et 494€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 10 classes en plus (41,16€ brut par mois)
  - Verser 200€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes (16,66€ brut par mois) et 575€ brut par an aux directeurs d'écoles de 4 classes et plus (soit 47,91€ brut par mois)

Le SNUDI-FO a regretté que cette aumône concerne l'indemnitaire (ISS) et non pas l'indiciaire (BI ou NBI), ce qui aurait été plus profitable aux personnels pour le montant de leur pension.

Pour le SNUDI-FO, on est loin du compte ! Plus que jamais, le SNUDI-FO maintient sa revendication : 100 points d'indice pour tous les directeurs tout de suite !

### **Le projet de loi Rilhac toujours d'actualité pour bouleverser le fonctionnement de l'école**

Il est clair qu'avec ces mesurètes, avec son Grenelle, le ministre Blanquer n'a rien entendu, n'a rien compris de la colère qui monte depuis longtemps, qui est exacerbée depuis la rentrée du 2 novembre, chez les directeurs d'école.

Par contre, il entend bien utiliser la proposition de loi Rilhac qui voudrait transférer une partie des compétences des IEN (ceux-ci étant voués à disparaître) vers les directeurs d'école et faire des conseils d'école des instances désormais décisionnaires, afin d'avancer vers un statut de directeur, dans des écoles devenues autonomes et soumises à toutes les pressions locales.

Le SNUDI-FO n'entend pas être la courroie de transmission d'un Grenelle qui s'apparente d'un côté à une fausse revalorisation de l'autre à une vraie remise en cause de notre statut national, de nos missions et du fonctionnement de l'Ecole Publique.

Le SNUDI-FO continuera à porter ses revendications, en recherchant systématiquement l'unité syndicale :

- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles !
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs !
- Versement de la prime à tous les directeurs y compris ceux en poste en 2019-2020 !
- Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles !
- Un allègement significatif des tâches, avec le respect du décret de 89 sur la direction d'école !
- Augmentation immédiate de 183€ net par mois pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers, et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

*Montreuil, le 25 novembre 2020*